



22ème journée
d'information du CEDRE
Les pollutions
portuaires.

28 septembre 2017

Monaco, l'un des plus petits Etats du monde: 2,02 km²



Un Etat tourné vers la mer





Avec le port de Fontvieille, Monaco a connu le développement de la plaisance des années 70/80



Taille maximale des navires: 30 m

An aerial photograph of a coastal resort. In the foreground, a swimming pool with green water is surrounded by a paved deck with lounge chairs and several octagonal pavilions with brown roofs. The resort is built on a rocky cliffside. In the background, the deep blue sea is filled with various ships, including a large white cruise ship, a multi-masted sailing ship, and a smaller motorboat. The sky is clear and blue.

Et l'expansion du marché de la
croisière des années 90

Avec la mise en place de la digue semi flottante en 2002, (352 mètres de long)







Monaco a pu suivre
l'évolution de la plaisance

Et celui de la croisière





Queen Elizabeth



Petits bateaux, petits problèmes



Gros bateaux, gros problèmes



**En 20 ans (1995/2015),
le nombre de yachts de plus de 50 m
a été multiplié par 4.**





Le plus grand est passé de 124 m à
215 m





Les risques:

Pollutions venant d'accidents au large





Les avitaillements:
Plusieurs centaines de milliers de
litres à bord des mégayachts

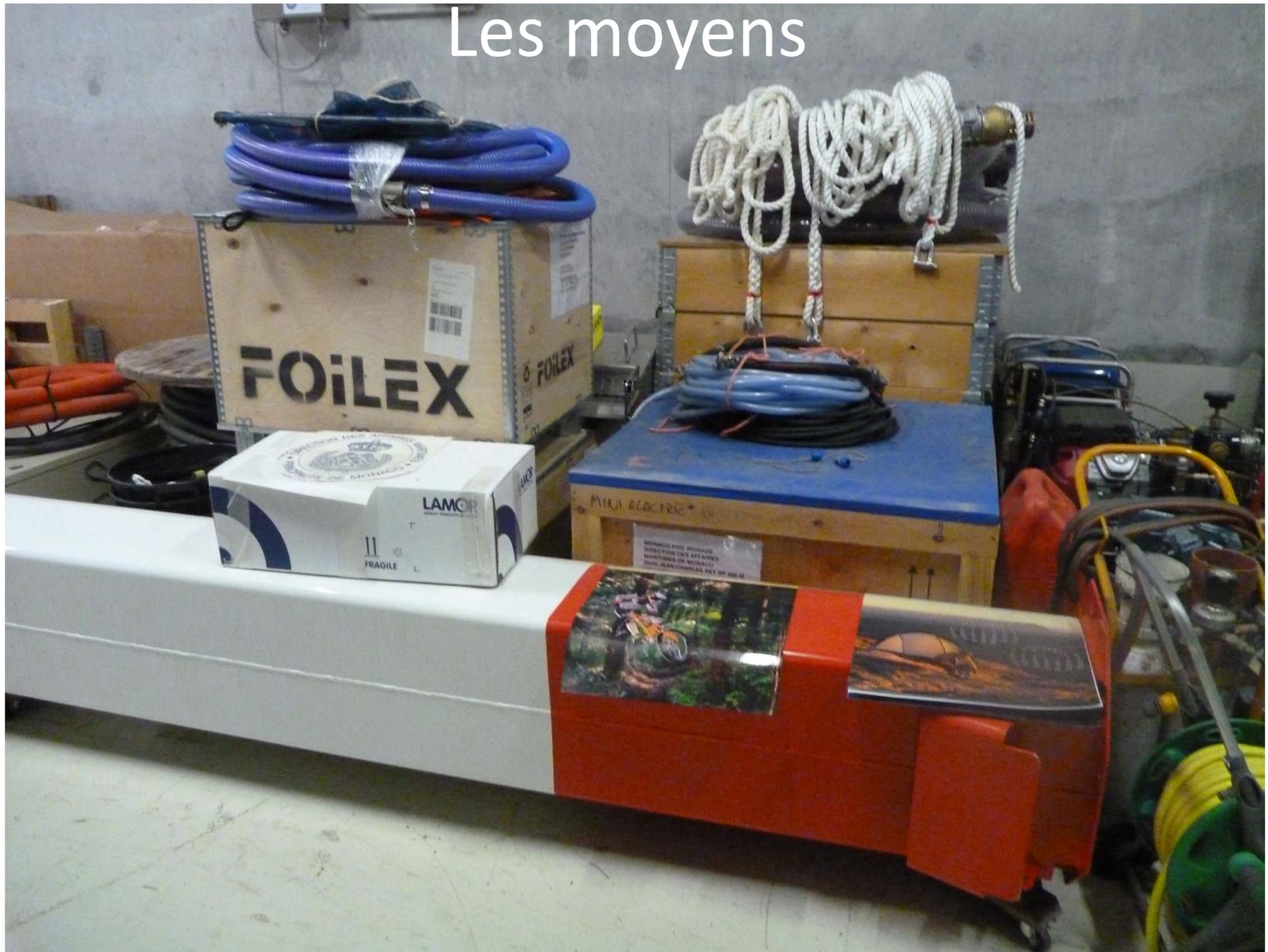
Les incendies





Les pollutions « opérationnelles »
Eaux de cale
Eaux noires
Eaux grises

Les moyens





Barrages pré-positionnés pour la fermeture de la passe







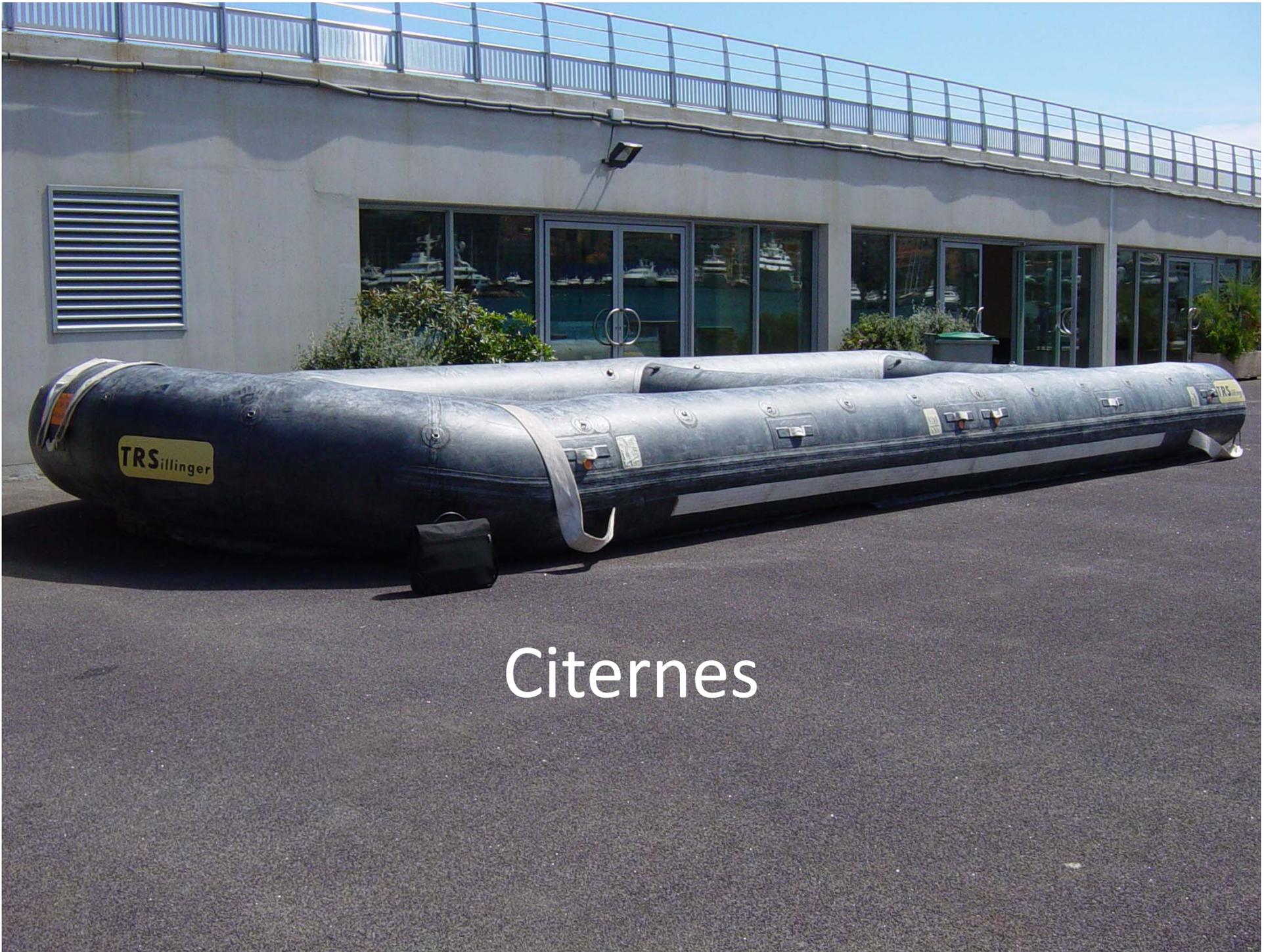
Barrages de confinement

Récupérateurs



Bacs





Citernes

Absorbants



Prévention



PRINCIPAUTÉ DE MONACO

DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME

DIRECTION DE LA PROSPECTIVE,
DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ

Procédure de soutage

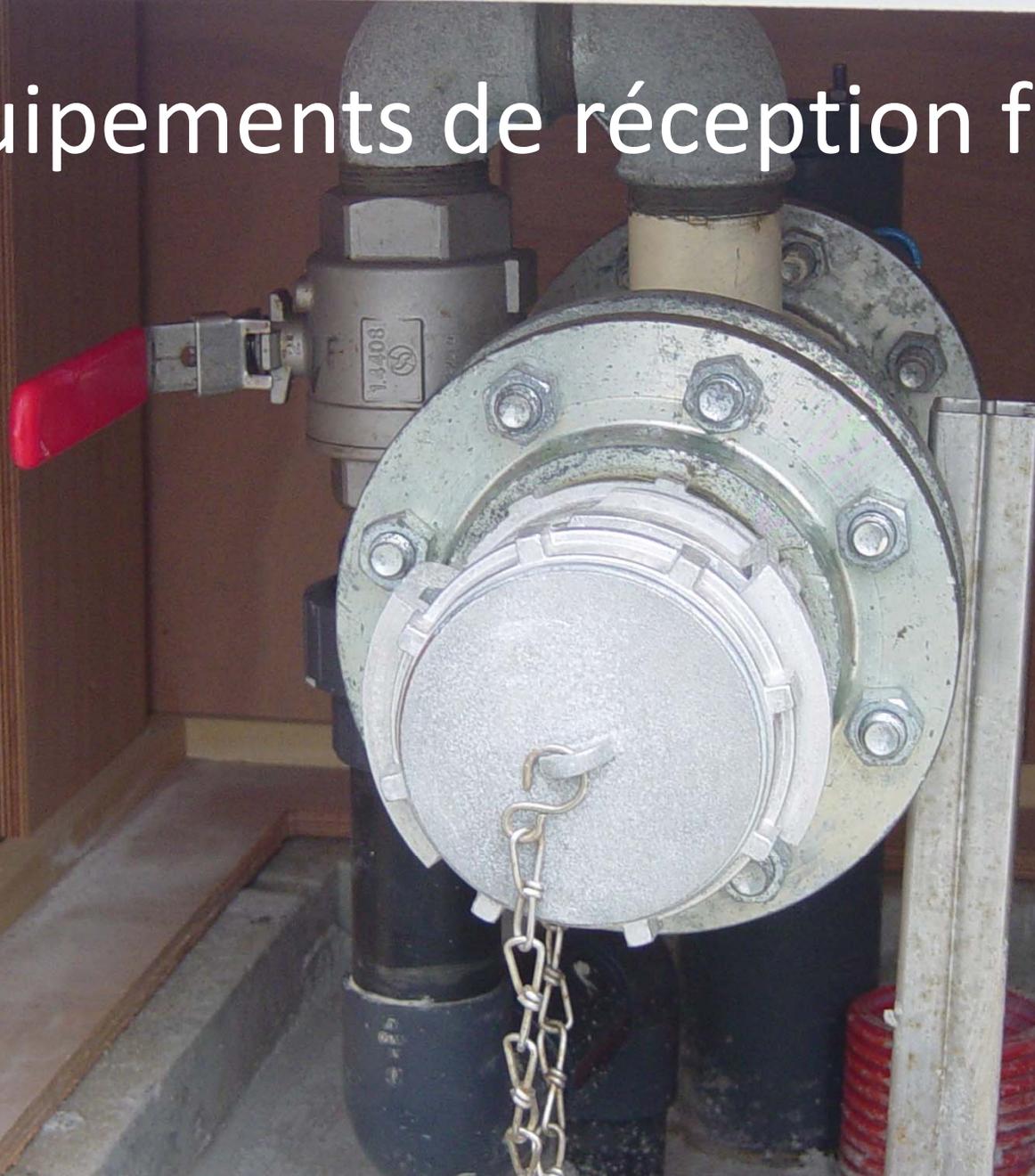
PROCEDURE D'AVITAILLEMENT DES NAVIRES EN CARBURANT

DANS LE PORT HERCULE

1 - MESURES GENERALES

- Réserver l'avitaillement en carburant (gazole et fuel de propulsion uniquement.) par camion citerne aux seuls navires d'une taille supérieure à 40 mètres, sauf dérogation octroyée par la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (S.E.P.M).
- L'avitaillement en essence est interdit.
- Formuler, préalablement à chaque livraison, une demande d'autorisation d'avitaillement écrite auprès de la S.E.P.M., précisant le nom du navire ravitaillé, les quantités livrées, ainsi que le nombre et les caractéristiques du ou des camion(s).
- Obtenir les autorisations écrites de la S.E.P.M. pour chaque livraison d'hydrocarbures aux navires, ainsi que sur les modalités de livraison, la S.E.P.M. se chargeant d'informer sans délai la Direction des Affaires Maritimes et la Division de Police Maritime et Aéroportuaire.
- Si l'avitaillement en carburant a été autorisé par la S.E.P.M. avec plusieurs camions, réaliser la

Equipements de réception fixes



6 2 2004



ASPIRATION DES EAUX USEES (W.C)

1. DEROULER LE FLEXIBLE
L'ASPIRATION DURE QUELQUES MINUTES
2. VISSER LE RACCORD SUR LA NABLE DE PONT
DU BATEAU, CONNECTER LE FLEXIBLE ET
OUVRIR LA VANNE
RENOUVELER L'OPERATION SI NECESSAIRE
3. APPUYER SUR LE BOUTON MARCHÉ
L'ASPIRATION DEMARRE QUELQUES SECONDES
APRES
4. FERMER LA VANNE ET ENROULER LE FLEXIBLE

IL EST INTERDIT D'ASPIRER AUTRE CHOSE QUE DES EAUX USEES (W.C)

ARRET D'URGENCE



EMERGENCY STOP

MARCHE



START

ASPIRATION EN COURS



SUCTION ONGOING

WASTEWATER SUCTION (W.C)

1. UNROLL HOSE
SUCTION LASTS A FEW MINUTES THEN
DO IT AGAIN IF NECESSARY
2. SCREW THE CONNECTION ON THE PLUG-HOLE
OF BRIDGE OF THE BOAT, CONNECT THE HOSE
AND OPEN THE VALVE
3. PRESS START BUTTON
SUCTION STARTS A FEW SECONDS LATER
4. CLOSE THE VALVE AND ROLL UP THE HOSE

IT IS FORBIDDEN TO SUCK ANYTHING OTHER THAN WASTEWATER (W.C)



Ou mobiles





Accueil

Accord RAMOGE

Gestion intégrée de
la zone côtière

Plan RAMOGEPOL

Sensibilisation

Documents
RAMOGE

Partenaires & Liens

Urgence

Contact

Protection du Milieu Marin

Le Plan RamogePol

En 1993, la France, l'Italie et Monaco décident, dans le cadre de l'Accord RAMOGE, d'établir un plan d'intervention pour la lutte contre les pollutions marines accidentelles en Méditerranée.

La zone d'application de ce plan s'étend de l'embouchure du Grand Rhône à l'Ouest et le feu de Capo d'Anzio à l'Est, en englobant la Sardaigne et la Corse.

Cette zone comprend deux sous-zones, la première où la mise à disposition réciproque de moyens est automatique, et la seconde où l'intervention conjointe est prévue seulement suite à une demande de l'autorité nationale concernée par l'événement de pollution.

Le contenu de ce plan est très concret et décrit l'ensemble des procédures opérationnelles, des moyens mis à disposition, les délais, la nature des savoir-faire.

Ce plan d'intervention est en permanence actualisé en 2005, 2012 et de nouveau aujourd'hui en 2016.

En 2012, les modifications du plan prenaient en compte les nouvelles dispositions de lutte antipollution mises en œuvre en Italie, insérait une procédure de sollicitation des moyens d'urgence autres que ceux des pays parties (annexe I') et décrivait les différentes doctrines d'emploi des dispersants selon les pays parties (annexe P).

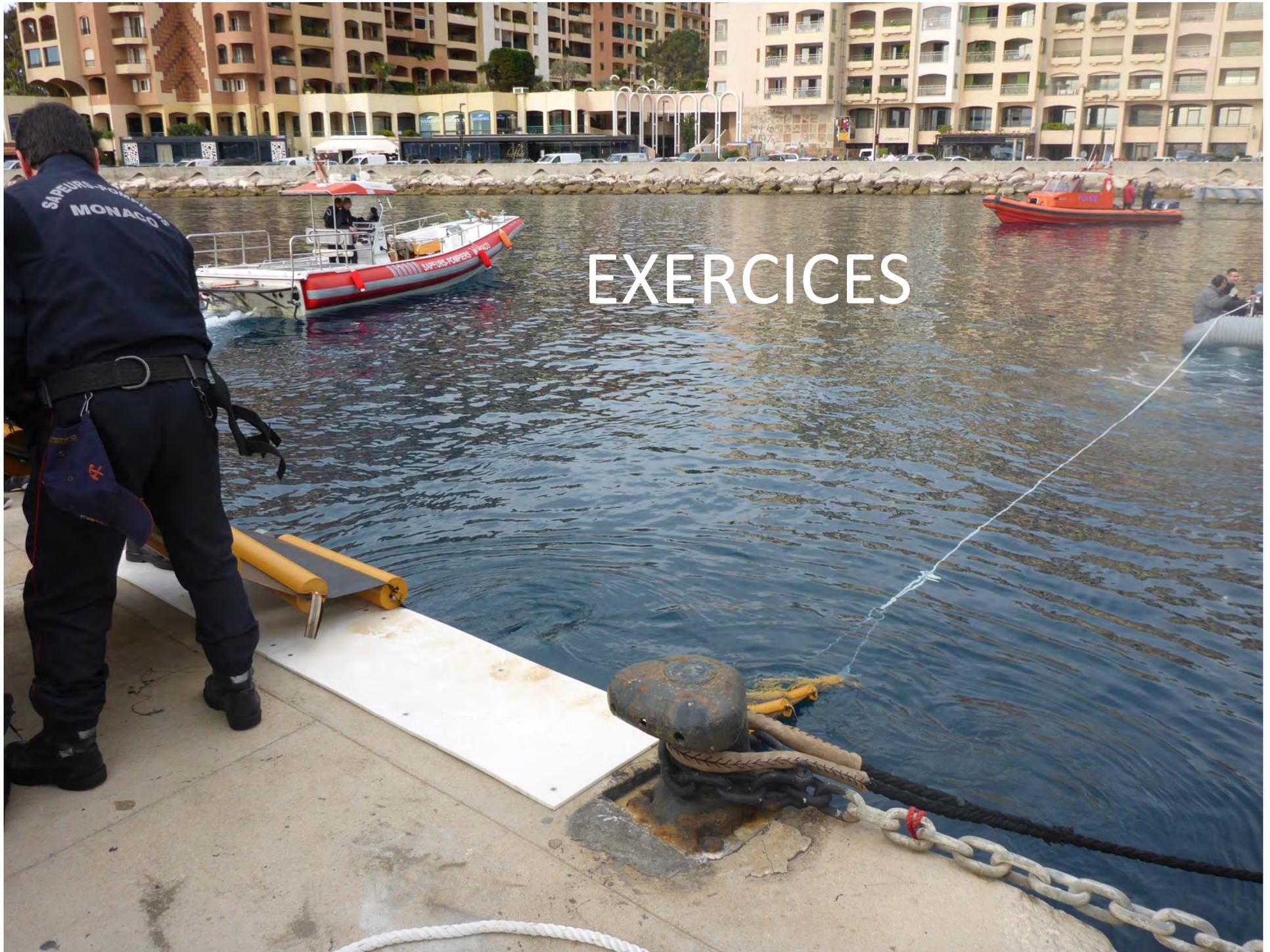
Aujourd'hui, en 2016, la nouvelle version du plan RAMOGEPOL permet d'intégrer notamment un dispositif de prévention entre les pays membres en cas d'observation d'objets ou de pétroles à la dérive, pouvant constituer un risque pour la navigation (Annexe I'').



Sommaire

SOMMAIRE	1
ENREGISTREMENT DES CORRECTIONS	3
INTRODUCTION.....	5
Première partie - Dispositions générales	9
1.1 Définitions – Terminologie	9
1.1.1 Autorité Coordonnant l'Action (A.C.A.)	9
1.1.2 Commandement opérationnel.....	9
1.1.3 Contrôle opérationnel.....	9
1.1.4 Contrôle tactique.....	9
1.1.5 Coordonnateur sur zone (O.S.C.)	9
1.2 Zone d'application du Plan RAMOGEPOL.....	9
1.3 Principes de coordination en cas de pollution	15
1.4 Coopération pour la surveillance de la navigation	17
1.5 Coopération pour la surveillance des pollutions marines.....	19
1.6 Intervention d'un gouvernement en cas de pollution majeure.....	21
1.7 Presse	21
DEUXIÈME PARTIE – CONDUITE DE LA LUTTE	23

EXERCICES





Entrainements



Motivation du personnel





Mise en garde

*« Conformément à la convention MARPOL ... aucun rejet ne sera toléré dans le port, tout contrevenant s'expose à des sanctions financières et/ou pénales et se verra en outre **interdire définitivement l'entrée au port.** »*

A large, multi-masted sailing ship, likely a three-masted schooner, is shown at sea. The ship has white hull and dark trim along the gunwale. Its sails are white and appear to be partially set. The ship is viewed from a low angle, emphasizing its height. The sea is dark and calm, and the sky is overcast with grey clouds. The text "Merci pour votre attention" is overlaid in white on the right side of the image.

Merci pour votre attention